



Terre-en-vue ASBL
Place de l'Université, 16
1348 Louvain-la-Neuve
www.terre-en-vue.be

Bruxelles, le 5 avril 2013

Cher/e/s membres de l'asbl Terre-en-vue,
Cher/e/s coopérateurs/rices de la coopérative Terre-en-vue,
Cher/e/s sympathisant/e/s du mouvement Terre-en-vue,

Ce mail pour vous transmettre les informations concernant notre week-end des 27-28 avril à Braives (Ferme Limbort, Rue Nouvelle n°6 à 4260 Braives) et nos assemblées générales.

Lors du dernier conseil d'administration, nous avons pris la décision de réserver le samedi 27 avril aux (candidats) administrateurs et à l'équipe, afin de prendre le temps de mieux se connaître et de consolider les bases du mouvement Terre-en-vue.

Nous vous invitons à nous rejoindre le samedi soir 27 avril à partir de 19h pour un souper convivial, une projection de film ainsi qu'une balade nocturne. N'hésitez pas à apporter vos instruments de musique ! Vous pouvez bien sûr rester loger.

Le dimanche est réservé comme prévu de 10h à 17h pour les assemblées générales ordinaires de l'association et de la coopérative, destinées aux membres et coopérateurs/rices. Vous en trouverez les convocations officielles en pièce jointe.

Pour participer au week-end et/ou aux assemblées générales, nous vous invitons à :

- 1) Nous renvoyer avant le 17 avril, le bulletin d'inscription ci-joint dûment complété à l'adresse suivante: AG2013@terre-en-vue.be
- 2) Si vous n'êtes pas encore membre de l'asbl et que vous souhaitez le devenir, vous inscrire avant le 17 avril via le [formulaire d'inscription](#).
- 3) Si vous êtes déjà membre de l'asbl ou que vous souhaitez le devenir, verser votre cotisation 2013 avant le 17 avril:
Personnes physiques : 10 euros
Personnes morales : 40 euros
Numéro de compte de l'ASBL Terre-en-vue: BE73 5230 8047 9460
Communication : « nom + prénom + cotisation 2013 ».
- 4) Verser votre contribution avant le 17 avril:
Samedi soir + dimanche : prix libre, à partir de 20€ (repas + logement)
Dimanche : prix libre, à partir de 5€ (repas)
Numéro de compte de l'ASBL Terre-en-vue: BE73 5230 8047 9460
Communication : « nom + prénom + AG 2013 ».
- 5) Si vous souhaitez rester loger, apporter votre sac de couchage.

Si vous ne pouvez pas être présent aux assemblées générales, mais que vous souhaitez vous y faire représenter, nous vous invitons à remplir le talon de procuration approprié ci-joint (asbl ou coopérative en fonction de votre statut).

Pour toute question, contactez Zoé au 0496 68 28 62 ou François au 0496 68 28 02.

Au plaisir de vous revoir,

Le Conseil d'administration de l'asbl

(Jérôme Rassart, Maarten Roels, Thomas Lauwers & Zoé Gallez)

Le Conseil d'administration de la coopérative

(Chantal Van Pevenage, François Leboutte, Jean Mergelsberg, Jérôme Rassart,
Louis Lange & Thomas Vercruysse)

N.B. Pour les membres de l'ASBL : selon l'article 10.2 des statuts et afin de garantir la bonne gestion de l'association, peut être réputé démissionnaire, le membre effectif ou adhérent qui ne paie pas sa cotisation dans le mois du deuxième rappel qui lui est adressé. Ce mail est considéré comme le premier rappel pour 2013.